

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU SÉANCE DU SÉANCE DU 23 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 juillet, à 20 heures 30, un Conseil municipal extraordinaire de Salles-la-Source, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Louis ALIBERT, Maire.

Présents : Emilienne MARRE, Olivier BRU, Bernard CAUSSE, Corinne PANISSIÉ, Adjoints
Philippe BERTOLOTTI, Caroline CREPON-PILLONE, Sylvie DUGUÉ-BOYER, Nicole DUPUY,
Christel LAYROL-PITORSON, Olivia MAILLEBUAU, Aurélien MAZUC, Stéphane PERRIN,
conseillers municipaux.

Représentés :

Nadine GINESTET a donné pouvoir à Jean-Louis ALIBERT.

Fabienne MOARÈS a donné pouvoir à Olivier BRU.

Franck ALIBERT a donné pouvoir à Emilienne MARRE.

Jean-Louis REYNÈS a donné pouvoir à Christel LAYROL-PITORSON.

Absent : Jean-Jacques MANDON.

~~~~~

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour.

Madame Emilienne MARRE a été nommée secrétaire.

~~~~~

Délibération n°20250723 - 1

VALIDATION DU CARACTERE D'URGENCE DE LA CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

M. le Maire rappelle que l'Article L2121-11 du CGCT prévoit que, « dans les communes de moins de 3 500 habitants, la convocation est adressée trois jours francs au moins avant celui de la réunion. »

« En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le Maire, sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Le Maire en rend compte dès l'ouverture de la séance au conseil municipal qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure. »

En application desdites dispositions, une convocation du Conseil municipal en urgence a été envoyée en date du 21 juillet 2025, soit 1 jour franc avant la séance extraordinaire du 23 juillet 2025.

M. le Maire explique que l'urgence de cette réunion tient à l'imminence d'une décision départementale concernant la fermeture du Musée départemental des Arts et Métiers traditionnels de Salles-la-Source.

VU l'exposé du Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, valide la procédure d'urgence de convocation du Conseil municipal extraordinaire du 23 juillet 2025.

~~~~~

## DEVENIR DU MUSÉE DÉPARTEMENTAL DES ARTS ET MÉTIERS TRADITIONNELS DE SALLES-LA-SOURCE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les derniers éléments connus par rapport au devenir du Musée départemental des Arts et Métiers traditionnels de Salles-la-Source laissent à penser qu'une fermeture devrait intervenir très rapidement.

Monsieur le Maire expose avoir convié la population et les élus du territoire à assister à cette séance et regrette le désintérêt apparent.

Philippe Bertolotti expose qu'aucune concertation n'a eu lieu alors que le sujet est d'importance. La Commune a été mise devant le fait accompli. Il s'interroge sur le ressenti des personnes qui ont confié les collections au Musée.

Olivia Maillebauu expose que la Conseillère départementale Nathalie Dugast a voulu défendre le Musée et la réponse du Président du Conseil départemental est choquante. La séance est disponible en ligne. Elle invite chacun à la consulter. Elle regrette l'absence ce soir des députés, élus communautaires, et sénateurs qui sont censés défendre le territoire.

Emilienne Marre expose que le souhait du Département est que les Commune et Communauté de Communes s'emparent du Musée. La DRAC a un pouvoir de police en matière de conservation et présentation des collections mais n'a pas le pouvoir d'empêcher la fermeture du Musée.

Bernard Causse souligne que la convention ne parle pas précisément d'une mise à disposition pour un Musée. Il s'interroge sur la possibilité de laisser les collections dedans tout en fermant le Musée.

Cet exposé entendu le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- ***S'oppose à la fermeture*** du Musée départemental des Arts et Métiers traditionnels de Salles-la-Source
- ***Demande à Monsieur le Président du Conseil départemental :***
  - 🗳 De **prendre en compte le rayonnement** du Musée pour le territoire.
  - 🗳 De **mettre en place une large concertation** avec tous les acteurs du Territoire, concertation qui doit être un préalable à toutes décisions à intervenir.
  - 🗳 De **surseoir à la décision de fermeture** du Musée départemental des Arts et Métiers traditionnels de Salles-la-Source.

Fait et délibéré à Salles-la-Source, les jour, mois et an susdits.

🗳 🗳 🗳 🗳 🗳

La séance est levée à 22H45.

🗳 🗳 🗳 🗳 🗳